**INFORMATION ATTESTATION**

**CAF**

Nous sommes désormais en lien avec la caisse d'allocations familiales et il n'est plus nécessaire de nous fournir votre attestation. Cependant votre quotient reste enregistré de vacances à vacances et il faut toujours nous préciser que vous bénéficiez du tarif réduit avant chaque inscription. Si vous souhaitez procéder à l'inscription par le portail, il faut nous envoyer un simple mail nous demandant d'enregistrer votre nouveau quotient.